

Lundi 29 octobre 2007

DOSSIER DE PRESSE



LES TMS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE EN EUROPE

Prévenir le risque

et maintenir les personnes atteintes dans l'emploi :

quelles actions pour quels résultats ?

1. Communiqué de presse du 29 octobre 2007
2. Programme des Débats d'Eurogip du 22 octobre 2007

Lundi 29 octobre 2007

Communiqué de presse



LES TMS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE EN EUROPE

Prévenir le risque et maintenir les personnes atteintes dans l'emploi : quelles actions pour quels résultats ?

Les Débats d'Eurogip¹, organisés ce lundi 22 octobre à Paris, étaient consacrés aux troubles musculo-squelettiques (TMS) d'origine professionnelle en Europe.

Des représentants de la Commission européenne et de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, des partenaires sociaux européens, des ergonomes, chercheurs, médecins, ingénieurs conseil en prévention de différents pays européens - Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Irlande, Luxembourg et Pays-Bas - ont présenté les stratégies et actions mises en œuvre pour prévenir le risque ou pour maintenir les personnes atteintes de TMS dans l'emploi.

L'un des intervenants a parlé de pandémie, tant le nombre de TMS est important dans la plupart des pays. Selon une étude d'Eurogip à paraître au cours du 1^{er} semestre 2008 sur les maladies professionnelles en Europe, les TMS sont la principale cause des maladies professionnelles dans 6 des 8 pays européens étudiés : Belgique, Espagne, France, Italie, République Tchèque, Suède. Les TMS reconnus représentaient en 2005 plus de 89% des maladies professionnelles en Espagne et plus de 75% en France !

Réduire les risques de TMS constitue donc un enjeu humain, social et économique important. Pourtant peu d'entreprises en France s'engagent dans des actions de prévention. Aussi la 1^{ère} Semaine pour la prévention des TMS organisée en mars par la CNAMTS¹ avait-elle pour thème "Les entreprises s'engagent" et pour objectif principal de montrer que la prévention des TMS est possible.

¹ Eurogip est un groupement d'intérêt public créé en 1991 par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) pour travailler sur les risques professionnels en Europe.

Dans ce cadre, il organise chaque année une conférence sur un thème d'actualité lié à la prévention et/ou l'assurance contre un risque professionnel, les Débats d'Eurogip.

La publication des actes (synthèse des interventions présentées) des Débats d'Eurogip est prévue en fin d'année 2007 ou en tout début d'année 2008. Pour en savoir plus : www.eurogip.fr



La prévention peut même donner de bons résultats, en particulier lorsque deux facteurs sont réunis : la concertation et la sectorisation.

Un accord signé en 1992 entre les partenaires sociaux danois a permis de réduire les risques liés au travail répétitif de façon significative. Aux Pays-Bas, suite à un accord tripartite - appelé *covenant* - signé pour le secteur du nettoyage, 50% du personnel concerné connaissait les facteurs de risques de TMS alors qu'ils étaient moins de 30% auparavant.

Au plan européen, les partenaires sociaux de l'agriculture ont, eux, choisi de signer un accord en novembre 2005 en vue de prévenir les TMS sans attendre la fin de la consultation de la Commission européenne sur la nécessité ou non d'adopter une directive spécifique "TMS".

Dans un autre registre, les actions menées par les Caisses régionales d'assurance maladie d'Ile de France et de la région Rhône-Alpes ont donné de bons résultats parce qu'elles ont, entre autres, été réalisées en collaboration respectivement avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment - pour limiter le port de charges lourdes chez les couvreurs - et avec les Institutions de la coiffure.

Le fait que ces actions étaient dirigées vers un secteur professionnel particulier constitue l'autre facteur de réussite des actions de prévention. Face à la diversité des pathologies qu'englobe le terme TMS, face à l'hétérogénéité des secteurs et des situations concernés, des actions trop générales n'auraient certainement pas le même impact.

Enfin, force a été de constater que pour être efficaces, les actions de prévention avaient besoin de temps, de plusieurs années pour la plupart. Un élément difficile à faire comprendre aujourd'hui quand il faut obtenir des résultats.

En ce qui concerne le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de TMS, les intervenants ont souligné que ces pathologies n'étaient généralement pas des pathologies lourdes, mais très invalidantes. Il convient par conséquent de se préoccuper le plus tôt possible du retour dans l'emploi des personnes.

Au Luxembourg, le Service de santé au travail multisectoriel a d'ailleurs développé un programme de prévention des lombalgies à destination des personnels de crèche qui se décline en trois phases : la prévention primaire (protéger son dos), secondaire (apprendre à protéger son dos), et tertiaire (rendre aux personnes souffrant de mal de dos de façon invalidante ou répétée un meilleur confort de vie et une réintégration dans le travail). Et là encore, les meilleurs résultats seront obtenus en travaillant en réseau pour une réinsertion rapide.



LES TMS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE EN EUROPE

Programme

9h30 *Ouverture des Débats*

Anne Héger, Présidente du Conseil d'administration, Eurogip

Introduction aux Débats

Jean-Jacques ATAIN KOUADIO, Ergonome, Institut national de recherche et de sécurité (INRS), France

Gérard MARIE, Ingénieur, Direction des risques professionnels, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France

Raphaël HAEFLINGER, Directeur, Eurogip

Table ronde - Quel cadre communautaire pour prévenir les TMS ?

Antonio CAMMAROTA, Administrateur, Unité Santé, sécurité et hygiène au travail, DG Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances, Commission européenne

Natascha WALTKE, Senior Adviser, Entrepreneurship & SMEs, Corporate Social Responsibility, Health and Safety, BUSINESSEUROPE (Confédération des entreprises européennes)

Roland GAUTHY, Chargé de recherches, Ergonome européen (Eur.Erg.), Institut syndical européen pour la recherche, la formation et la santé-sécurité (ETUI-REHS)

Bernard LEVACHER, Président du GEOPA-COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne)

Arnd SPAHN, Secrétaire du secteur Agriculture, Fédération syndicale européenne pour les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'hôtellerie (EFFAT)

Andrew SMITH, Head of Communication and Promotion unit, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

13h30 *Prévenir les TMS : quelles actions nationales / sectorielles pour quels résultats ?*

Peter HASLE, Senior Researcher, National Research Centre for the Working Environment, Danemark

Monique FRINGS-DRESEN, Professor et Judith K. SLUITER, Associate Professor, Coronel Institute of Occupational Health, Academic Medical Center, University of Amsterdam, Pays-Bas

Laurent WACK, Ingénieur-conseil au département des risques professionnels, chef de secteur BTP, Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) Rhône-Alpes, France

Dominique BEAUMONT, Médecin spécialiste en santé au travail, Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) Ile-de-France, France

Jacques MINJOLLET, Directeur, Institutions de la coiffure, Groupe AG2R, France

Ernst KONINGSVELD, Senior consultant, TNO Quality of Life, Pays-Bas

Ingrid LEMPEREUR, Ergonome, Kinésithérapeute, Service de santé au travail multisectoriel, Luxembourg

Maintenir les personnes atteintes de TMS dans l'emploi

Bertille ROCHE-APAIRE, Médecin conseil à la Mission médicale, Direction des risques professionnels, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France

Dr. Jur. Friedrich MEHRHOFF, Director of rehabilitation strategies, Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung (DGUV), Allemagne

Patricia O'NEILL, Group Health Services Manager, Centrica, Grande-Bretagne

Patrick STRAUSS, Conseiller général, Fonds des maladies professionnelles (FMP), Belgique

Frank CUNNEEN, Chairman of the Workplace Safety Initiative, Irlande

Conclusion des Débats

Marie-Chantal BLANDIN, Adjointe au Directeur des risques professionnels, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France

17h30 Fin des Débats